



# COMMUNE DE CORNAUX

## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

### **BUDGET 2018**

**et**

### **Plan financier et des tâches 2019 - 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

## **PREAMBULE**

Conformément aux dispositions de l'article 4.9 du Règlement général de la Commune de Cornaux, le Conseil communal soumet à votre approbation le budget de l'exercice 2018.

Pour la deuxième année consécutive, le budget a été établi selon les directives relatives au modèle comptable harmonisé deux, ci-après MCH2 et le nouveau programme informatique Abacus. De plus, il a dû être pris en compte l'application complète de la loi sur les finances de l'État et des communes(LFinEC), entrée en vigueur dans ses dispositions essentielles le 1er janvier 2015.

Par le fait que l'exercice 2017 n'est pas clos, seuls figurent les chiffres des budgets 2017 et 2018.

## **SITUATION GENERALE**

La décision prise en 2016 d'augmenter le coefficient fiscale de la Commune de Cornaux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de parvenir à l'équilibre budgétaire ainsi que les modifications de certaines dispositions légales ont permis, pour la première année depuis plus de 10 ans, de vous soumettre un budget présentant un **résultat final bénéficiaire de CHF 23'900.00**.

Toutefois, il faut mentionner immédiatement que ce budget n'a pas pris en compte le fait que le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel dans le cadre du budget 2018 de l'Etat de Neuchâtel, souhaite que les communes neuchâtelaises participent à l'assainissement des finances cantonales par une bascule de 2 points des impôts communaux pour 2018 et de 2+2 points pour 2019 au bénéfice du canton et ceci sans aucune contrepartie.

En effet, le Conseil d'Etat propose dans le cadre de son budget 2018 et afin de faire baisser le résultat plus que déficitaire de l'Etat, de prendre dans les caisses des communes neuchâtelaises deux points des impôts des personnes physiques, des impôts des personnes morales, du fonds de répartition des impôts des personnes morales et des impôts à la source représentant au final pour 2019 près de 27 millions de francs versés dans les caisses étatiques, au détriment des communes neuchâtelaises.

La décision sera prise dans le cadre de la session du Grand Conseil traitant du budget 2018 de l'Etat, sessions qui a été divisée en deux dates soit les 05 et 19 décembre prochains.

Or ces bascules d'impôts sont contestées par les communes neuchâtelaises qui ont annoncé qu'un référendum serait lancé si cette décision était avalisée. En effet, pour certaines, afin de pouvoir pallier au pillage financier commis par l'Etat, elles devront reporter tout ou partie de cette bascule sur leurs contribuables communaux et uniquement sur les personnes physiques, seule part d'impôts communaux dont le coefficient peut être modifié par les Autorités communales. Ainsi, seules les personnes physiques devront supporter la charge des montants pris par l'Etat et qui représentent pour 2018, 3 points d'impôts d'augmentation de l'impôt des personnes physiques et à nouveau entre 2 et 3 points en 2019.

Cette spoliation n'ayant pas encore été avalisée par le Grand Conseil, c'est un budget qui ne tient pas compte de cette bascule fiscale qui vous est présenté.

Si celui-ci est actuellement positif, en cas de bascule des deux points d'impôts précités pour 2018, c'est une somme de CHF 116'678.00 (base fiscale 2016) que l'Etat de Neuchâtel prendra dans les caisses de la commune de Cornaux ce qui en péjorerait d'autant nos comptes, lesquels passeraient à un déficit de près de CHF 92'800.00.

## **SITUATION COMMUNALE**

Comme déjà mentionné, la Commune de Cornaux, pour le personnel communal, applique les dispositions légales de la fonction publique du canton de Neuchâtel.

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions salariales au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le personnel voit à nouveau une progression des salaires selon le tableau de classification de l'Etat. De plus, il a été comptabilisé un montant salarial pour du personnel engagé à titre temporaire pour des remplacements de membre du personnel se trouvant momentanément en arrêt de travail.

Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le personnel de la commune de Cornaux est composé de 4 personnes œuvrant à l'administration, 1 agent de sécurité publique, 2 personnes au service de la conciergerie, 2 personnes au TP2C, 5 personnes à l'accueil parascolaire, lesquelles sont épaulées par une stagiaire et occasionnellement par une personne supplémentaire.

Tous les postes mentionnés ci-devant sont occupés soit à temps complet, soit à temps partiel.

## EVALUATION DU RESULTAT

Comme mentionné, le budget 2018 présente un léger bénéfice. Ce résultat a été atteint principalement par le fait que les directives cantonales ont précisé diverses dispositions, dont celle qui mentionne que les éléments figurant au patrimoine financier de la commune ne doivent plus être amortis.

Aussi, le bâtiment sis rue des Fontaines 10 a changé d'affectation et il est passé du patrimoine administratif (à amortir) à celui du patrimoine financier, ce qui représente un gain de CHF 70'300.00 pour les comptes communaux.

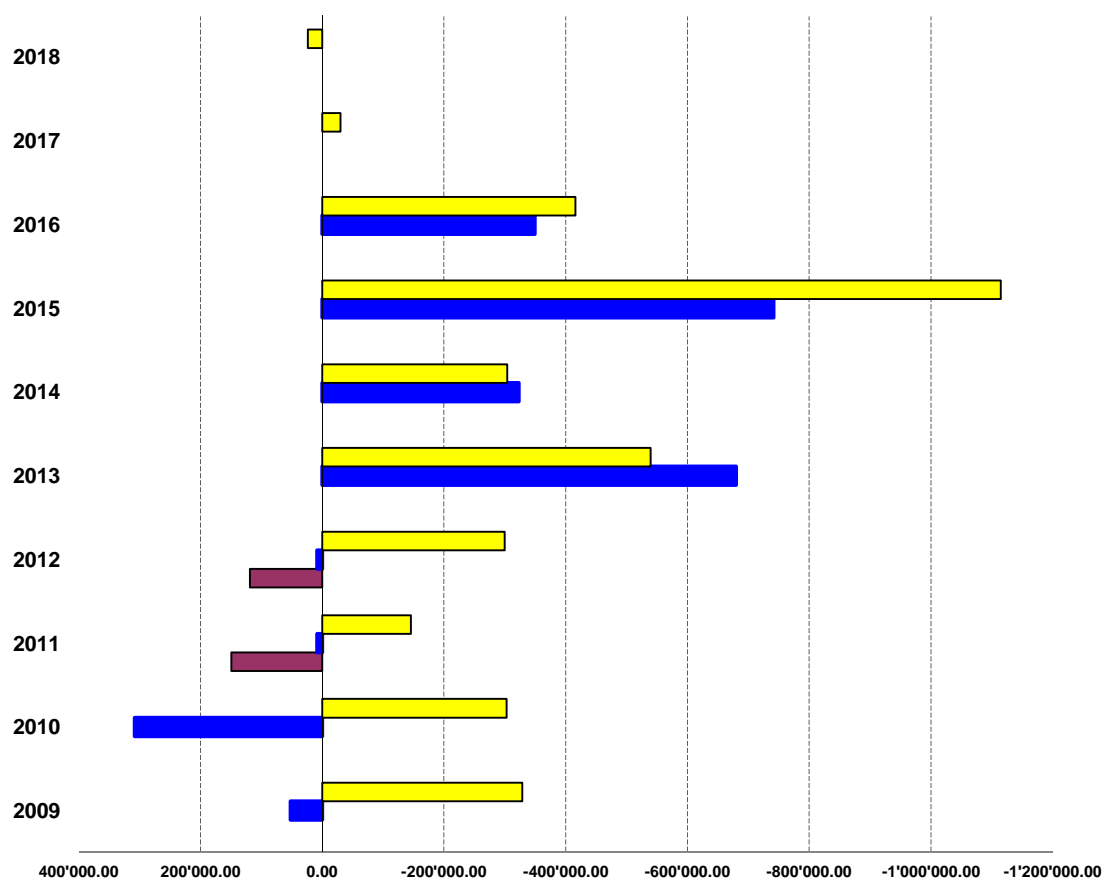
Le tableau ci-dessous compare les divers chapitres du budget 2018 avec ceux du budget 2017 :

	BUDGET 2018	BUDGET 2017	Diff. + / -
Administration	701'200.00	687'700.00	13'500.00
Sécurité publique	242'800.00	278'400.00	-35'600.00
Enseignement/Formation	1'661'300.00	1'581'200.00	80'100.00
Culture, Loisirs, Sport	419'600.00	594'200.00	-174'600.00
Santé	69'200.00	72'800.00	-3'600.00
Prévoyance sociale	1'019'300.00	969'800.00	49'500.00
Trafic	471'100.00	437'400.00	33'700.00
Environnement	218'300.00	195'400.00	22'900.00
Economie publique	700.00	0.00	700.00
Finances et impôts	-4'827'400.00	-4'787'100.00	40'300.00
Total des charges	4'803'500.00	4'816'900.00	-13'400.00
Total des revenus	-4'827'400.00	-4'787'100.00	40'300.00
<b>-=Bénéfice /</b>			
<b>+=Déficit</b>	<b>-23'900.00</b>	<b>29'800.00</b>	<b>53'700.00</b>

## EVOLUTION DES BUDGETS ET RESULTAT DES COMPTES 2009-2018

Le tableau suivant relève l'évolution des budgets et comptes des dix dernière années.

Il est rappelé que 2013 a vu la revalorisation de Prévoyance.ne et que 2015 était fortement déficitaire suite au rattrapage du domaine social.



	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
■ BUDGET	-328'700.00	-303'100.00	-145'600.00	-299'900.00	-539'600.00	-303'800.00	-1'114'700.00	-416'000.00	-29'800.00	23'400.00
■ COMPTES	51'971.10	307'902.70	8'488.00	8'589.00	-679'773.00	-322'871.00	-741'372.00	-349'247.33		
■ Av amort. spéciaux			149'421.00	118'589.00						

## APPRECIATION DU BUDGET SELON LA CLASSIFICATION PAR NATURE

Les tableaux suivants mentionnent les résultats des chapitres des comptes par nature avec en vis-à-vis les chiffres du budget 2017, ce qui donne

Charge	2018	2017	Diff
Charges du personnel	1'368'800.00	1'314'200.00	54'600.00

Au niveau des charges du personnel, il est constaté une augmentation des charges et cela a été expliqué précédemment.

Charge	2018	2017	Diff
Biens, services et charges d'expl	1'165'200.00	1'166'700.00	-1'500.00

Les biens, services et charges d'exploitation, voient une légère baisse par le fait principal des équipements et du matériel informatique acquis en 2017 et qu'il n'y a pas lieu de renouveler en 2018. La situation des drainages de la commune est préoccupante et il est envisagé des travaux de remise en état pour un certain nombre de parcelles. A ce sujet, une nouvelle réglementation sera présentée pour financer à futur ces coûts. Il est espéré qu'en 2018, l'entretien du réseau d'eau soit plus allégé. Dans le cas contraire, ce sera des demandes de crédit d'investissement qui seront présentées.

Charge	2018	2017	Diff
Amortissements du patrimoine administ	439'600.00	477'700.00	-38'100.00

Dans les amortissements du patrimoine administratif, nous retrouvons pour la première année, l'amortissement de la rue des Nagrets. Par contre, les résultats sont fortement modifiés par le retrait de l'amortissement de l'immeuble sis Fontaines 10, qui est passé dans le patrimoine financier et qui de ce fait n'est plus à amortir.

Charge	2018	2017	Diff
Charges financières	176'400.00	241'300.00	-64'900.00

Les charges financières subissent une sensible baisse par le fait que lors de l'établissement du budget 2017, il avait fallu tenir compte des intérêts courus sur les emprunts à venir, ce qui est très différent pour 2018.

Charge	2018	2017	Diff
Attributions aux fonds et financement sp.	103'500.00	72'200.00	31'300.00

Les attributions aux fonds et financements spéciaux prennent en compte les montants versés dans les comptes de réserves des chapitres relatifs à l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets des ménages, la gestion des déchets des entreprises, les améliorations structurelles dans l'agriculture et le réseau électrique.

Charge	2018	2017	Diff
Charges de transferts	3'897'500.00	3'838'200.00	59'300.00

Les charges de transfert sont les participations de la Commune de Cornaux à divers syndicats intercommunaux, les subsides aux sociétés villageoises et à diverses institutions, les parts que la commune doit verser au canton pour les domaines des transports, de la santé, du social, etc.

Charge	2018	2017	Diff
Subventions redistribuées	63'000.00	63'000.00	0.00

Les subventions redistribuées correspondent aux coûts de la redevance de l'eau potable reversée au canton.

Charge	2018	2017	Diff
Imputations internes	208'700.00	212'700.00	-4'000.00

Les imputations internes peuvent être effectuées entre les services de la propre collectivité ou avec des entités à consolider. Au terme de la période comptable, les groupes par nature 39 et 49 doivent correspondre.

Revenus	2018	2017	Diff
Revenus fiscaux	-4'571'100.00	-4'670'800.00	99'700.00

Comme mentionné, les revenus fiscaux ont été basés sur la législation actuellement en vigueur, soit la non prise en compte de la demande présentée par le Conseil d'Etat au Grand Conseil de prendre 2 point d'impôts communaux pour alléger le budget de l'Etat, ce qui sera débattu lors de la session du budget de l'Etat en décembre 2017. Ainsi, les revenus provenant des personnes physiques sont d'un niveau très proche à ce qui a été mentionné au budget 2017. Par contre, même si les estimations relatives à l'économie sont plutôt au vert et qu'une croissance est annoncée, il est considéré que la dégradation des entrées fiscales des personnes morales se poursuivra en 2018.

Revenus	2018	2017	Diff
Taxes	-1'123'600.00	-1'068'400.00	-55'200.00

Le domaine des taxes verra une modification importante qui sera appliquée au niveau de l'eau. La taxe relative aux drainages verra également des modifications sur les paramètres de son calcul. La loi sur l'approvisionnement électrique qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 va introduire de nouveaux principes de taxes, soit la possibilité aux entités communales d'introduire une taxe d'utilisation du sol et une taxe à vocation énergétique. Ces points feront l'objet de rapports séparés.



Revenus	2018	2017	Diff
Revenus financiers	-529'200.00	-523'400.00	-5'800.00

Les revenus financiers englobent les intérêts des créances, les loyers des biens communaux et les dividendes.

Revenus	2018	2017	Diff
Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-35'000.00	-10'200.00	-24'800.00

Les prélèvements sur fonds et financements spéciaux correspondent aux montants tirés de la réserve relative aux drainages afin de financer la part communale pour des réfections prévues.

Revenus	2018	2017	Diff
Revenus de transfert	-916'000.00	-807'700.00	-108'300.00

Les revenus de transfert voient un net changement par le fait d'écritures comptables relatives aux montants reçus de l'EOREN pour l'utilisation des bâtiments communaux. Par contre, des subventions espérées de la Confédération pour la structure parascolaire ont été refusées par le fait que les paramètres pour l'obtention n'étaient pas remplis à Cornaux.

Revenus	2018	2017	Diff
Subventions à redistribuer	-63'000.00	-63'000.00	0.00

Il s'agit de la comptabilisation de la redevance cantonale sur l'eau potable, encaissée auprès des consommateurs, avant paiement au canton.

Revenus	2018	2017	Diff
Imputations internes	-208'700.00	-212'700.00	4000.00

Les revenus des imputations internes sont en corolaire des charges relatives au même domaine.

## BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Au domaine des investissements, la Commune de Cornaux doit faire face à un grand nombre de dossiers qui demandent des moyens financiers importants pour leurs réalisations. Pour le citoyen, selon le degré dans lequel il est impliqué pour bénéficier ou utiliser l'infrastructure concernée, le degré d'importance est toujours considéré comme prioritaire et de premier ordre.

Or, les dispositions figurant dans la LFinEC ont obligé les communes neuchâtelaises à valider un règlement communal sur les finances, incorporant dans ce document des règles de frein à l'endettement. Se basant sur le règlement type fourni par le Service des communes, la Commune de Cornaux a validé un tel document en date du 12 mars 2015.

Les dispositions prises ont mis un très sérieux frein à la capacité d'investissement de la commune de manière telle que le Conseil communal a dû se résoudre à cataloguer les dossiers selon un ordre de priorité pour étaler les travaux à mener à futur.

En effet, pour le budget 2018, la Commune de Cornaux ne peut disposer que d'un **montant total de CHF 495'000.00** pour tous les dossiers à traiter et ceci toujours en étant dans l'incertitude des décisions qui seront prises au niveau du canton, lesquelles influenceront négativement nos moyens financiers.

Pour comprendre le nœud gordien qui se présente à l'exécutif, il y a lieu de mentionner qu'il doit faire face à des dossiers demandant des investissements dans les domaines suivants :

- Le Grand canal, avec la traversée de la route de la Ronde Fin
- Assainissement de ladite route de la Ronde Fin qui se dégrade rapidement

- Réfection de la rue du Vignoble, avec mise en séparatif des eaux usées, au vu des constructions en cours et projetées
- Renouvellement des services urbains de la rue des Fontaines, avec séparatif
- Amenée d'eau aux jardins communaux
- Réfection des drainages avec participation de la Commune de Cornaux
- Réfection des chemins agricoles dans divers secteurs de la Commune de Cornaux
- Acquisition d'un véhicule pour le service des TP2C
- Réfection du chauffage du temple
- Remise à niveau et changement de l'éclairage des bâtiments du collège
- Réfection de la charpente du bâtiment de la salle omnisports avec éventuelle installation d'une toiture solaire
- Extension du réseau de l'eau potable de la CEN
- Projet le Clos-Soleil
- Réfection de la maison de l'ancienne forge, Fontaines 7
- Chauffage à distance (Cad)
- Etc.

Comme mentionné, cette liste n'est pas exhaustive des dossiers auxquels l'exécutif doit faire face.

## **COEFFICIENT FISCAL**

Comme relevé au début du présent document, le coefficient actuel a apporté les résultats attendus pour équilibrer le présent budget 2018. Or, au vu de la décision qui sera prise au niveau cantonal et des conséquences qui en découleront, la Commune de Cornaux devra au final se pencher sur le dossier du coefficient communal et soumettre une nouvelle augmentation de celui-ci à sa population.

# Plan financier et des tâches

## 2019 - 2021

### PREAMBULE

Les dispositions légales de la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes LFinEC, entrent en vigueur dans toutes ses dispositions au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ainsi, les communes sont dans l'obligation de présenter un plan financier et des tâches pour les 3 années suivant le budget établi. Celui-ci présente une vue d'ensemble des charges et des revenus du compte de fonctionnement. Il aboutit à une estimation des besoins financiers et des possibilités de financement pour les années à venir et donne ainsi aux autorités politiques les informations dont elles ont besoin pour prendre à temps les options et les mesures susceptibles d'assurer à long terme l'équilibre budgétaire.

Le plan financier est à la fois un instrument de prospective, d'information et de politique financière. Il a un caractère indicatif et de proposition.

Dans le tableau qui figure ci-après, il a été possible de mentionner les évolutions attendues pour les trois années 2019, 2020 et 2021 par le fait que les données nous ont été transmises soit par l'Etat, soit par les syndicats ou partenaires avec lesquels nous sommes en relations. Il a également été possible de prendre en compte différents paramètres, notamment au niveau du personnel, par le départ possible de certains collaborateurs soit pour la retraite, soit pour d'autres motifs.

Par contre, en l'état actuel, il n'est pas envisageable de pouvoir chiffrer des domaines dont les évolutions ne nous sont pas connues. Ainsi, il est plus que délicat de mentionner à la hausse ou à la baisse les chiffres y relatifs.

NATURE		Budget 2018	Budget 2017	<i>Ecart</i> + / -	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
30	Charges du personnel	1'368'800.00	1'314'200.00	18'000.00	1'366'500.00	1'343'900.00	1'361'000.00
31	Biens, services et charges d'expl.	1'157'300.00	1'166'600.00	-74'300.00	1'128'100.00	1'122'200.00	1'133'100.00
33	Amortissement patrimoine adm	439'600.00	477'700.00	-90'700.00	439'600.00	439'600.00	439'600.00
34	Charges financières	176'400.00	241'300.00	-68'500.00	179'400.00	172'600.00	176'200.00
35	Attributions fonds et financement spéc.	103'500.00	72'200.00	-31'300.00	103'500.00	103'500.00	103'500.00
36	Charges de transferts	4'021'000.00	3'943'600.00	-125'200.00	4'031'200.00	4'056'000.00	4'062'900.00
37	Subventions à redistribuer	63'000.00	63'000.00	0.00	63'000.00	63'000.00	63'000.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
39	Imputations internes	174'700.00	176'600.00	1'300.00	174'700.00	174'700.00	174'700.00
40	Revenus fiscaux	-4'571'100.00	-4'670'800.00	99'700.00	-4'571'100.00	-4'571'100.00	-4'571'100.00
41	Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
42	Taxes	-1'123'600.00	-1'068'400.00	47'000.00	-1'123'600.00	-1'123'600.00	-1'123'600.00
43	Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
44	Revenus financiers	-529'200.00	-523'400.00	-7'000.00	-529'200.00	-529'200.00	-529'200.00
45	Prélèvement sur fonds et fin. spéc.	-35'000.00	-10'200.00	24'800.00	-35'000.00	-35'000.00	-35'000.00
46	Revenus de transferts	-888'800.00	-769'600.00	93'200.00	-916'000.00	-888'900.00	-916'000.00
47	Subventions à redistribuer	-63'000.00	-63'000.00	0.00	-63'000.00	-63'000.00	-63'000.00
48	Revenus extraordinaires de concessions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
49	Imputations internes	-208'700.00	-212'700.00	14'800.00	-207'200.00	-207'200.00	-207'200.00

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de prendre en considération le présent rapport et d'approuver les différents documents traitant du budget de l'exercice 2018 tels qu'ils vous sont présentés.

Cornaux, le 20 novembre 2017

LE CONSEIL COMMUNAL